

# BERTRANGE *Infos*

Site internet : [www.bertrange.fr](http://www.bertrange.fr)

Janvier 2018

## *Editorial*

*La période des vœux s'achève. Avec ce premier numéro de 2018, je vous souhaite à vous tous, Bertrangeoises et Bertrangeois, une bonne et heureuse année.*

*Et pour Bertrange ? Que pouvons-nous souhaiter ? Je ne retomberai pas dans l'énumération des choses que nous avons promises. Elles sont accomplies et, dans les deux années de mandat qui restent, elles seront réalisées. Ce qui compte c'est de savoir comment notre commune va relever sa part des défis de notre futur commun. Quelle est la finalité de nos actions ? Nous ne pouvons pas nous passer d'une vision globale : définir le Bertrange que nous allons laisser à nos enfants.*

*Si nous étions pragmatiques, nous nous contenterions de répondre à la demande du citoyen qui n'est pas content de son trottoir, de sa rue, de sa facture d'eau, du stationnement devant chez lui, des horaires de l'école etc, etc... Ne nous méprenons pas, je ne suis pas en train de dire que nous ne nous en occuperons pas mais, nous traiterons ces sujets dans leur globalité. Le stationnement ne concerne pas qu'une rue. Les horaires scolaires ne touchent pas qu'une famille, ils influencent la vie des enfants d'abord, des familles, des enseignants et du périscolaire aussi.*

*Je pourrais multiplier les exemples car les chantiers sont nombreux. Mais, nous avons fait des choix : étoffer les services communaux, rénover et moderniser nos équipements, renforcer la sécurité des biens et des personnes, développer l'offre d'accueil de l'enfance et de la petite enfance, en un mot, définir le Bertrange de demain... Nous nous y tiendrons !*

*Le Maire : Guy NOËL*

## A NOTER

### La Mission Locale Mobile Rurale :

*Elle tiendra sa permanence devant la mairie :*

*le mercredi 24/01/2018, de 8h45 à 9h30.*

*En cas de besoin, contactez le : 03 82 82 85 15*

## GROS DECHETS

### *Planning annuel 2018 :*

*le 1er trimestre :*

*Vendredi 9 mars*

*- le 2ème trimestre :*

*Vendredi 15 juin*

*- le 3ème trimestre :*

*Vendredi 14 septembre*

*- le 4ème trimestre :*

*Vendredi 7 décembre*

*Les objets sont à sortir la veille au soir.*

## LE DEFENSEUR DES DROITS

Qui est-il ? Que peut-il vous apporter ?

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés.

Cette institution assure désormais les missions :

du Médiateur de la République,  
de la Défense des enfants,  
de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde),  
de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

Qui peut saisir le Défenseur des droits et dans quels cas ?

Personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Défenseur des droits :

- si vous vous estimez lésé(e) par le

fonctionnement d'une administration, d'un service public ;

- si vous vous estimez victime d'une discrimination directe ou indirecte, prohibée par la loi ou par un engagement international, que l'auteur présumé de cette discrimination soit une personne privée ou publique ;

- si vous êtes victime ou témoin de faits dont vous estimez qu'ils constituent un manquement à la déontologie par des personnes exerçant une activité de sécurité sur le territoire de la République ;

- si vous considérez que les droits fondamentaux d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés, ou qu'une situation met en cause son intérêt.

Dans ce cas, les personnes habilitées à saisir le Défenseur des droits sont : l'enfant ou l'adolescent lui-même, son représentant légal, un membre de sa famille, un représentant d'un service médical, social ou d'une association

de défense des droits de l'enfant.

Le Défenseur des droits peut également décider de se saisir d'office. Le Défenseur des droits et tous ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel.

Comment saisir le Défenseur des droits

: [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr) (rubrique «contacter votre délégué»),  
utiliser le formulaire en ligne sur : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)  
ou écrire à l'adresse :  
Le Défenseur des droits  
7, rue Saint-Florentin  
75409 Paris Cedex08

## INFORMATION :

par téléphone au : 09 69 39 00 00  
(coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)  
sur le site internet

## SUR VOS AGENDAS...

### ... EN FEVRIER ?

#### **SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...**

DIMANCHE 4 : STAGE DANSES FOLKLORIQUES ORGANISÉ  
PAR LA KAUL

SAMEDI 10 : REPAS DANSANT DE LA SAINT VALENTIN  
ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES

SAMEDI 16 : LOTO ORGANISÉ PAR L'APEBI

DIMANCHE 17 : CARNAVAL ORGANISÉ PAR L'APEBI

DIMANCHE 25 : REPAS DANSANT ORGANISÉ PAR LES  
VIEILLES CALANDRES

#### **SALLES ASSOCIATIVES ...**

DIMANCHE 24 :  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE PARACHUTISTE

### ... EN MARS ?

#### **SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...**

SAMEDI 3 : LOTO ORGANISÉ PAR LA BATTERIE FANFARE

SAMEDI 10 : LOTO ORGANISÉ PAR LES BIG VÉTÉRANS

JEUDI 15 ET VENDREDI 16 :  
JEUX PETITS ORGANISÉS PAR LES ÉCOLES

DIMANCHE 18 : REPAS DANSANT ORGANISÉ PAR L'U.N.C.

JEUDI 22 ET VENDREDI 23 :  
JEUX PETITS ORGANISÉS PAR LES ÉCOLES

DIMANCHE 25 : EXPOSITION DE PEINTURES ORGANISÉE PAR  
B.I.L.C.F.

## SOLISENIORS

Soliséniors et Soliséniors +++ sont 2 associations guéna-  
geoises et bertrangeoises – loi 1901 -- créées en 2007 pour  
la 1ère et en 2013 pour la seconde, avec les objectifs sui-  
vants :

- Permettre aux Guéna-  
geoises et Bertrangeoises âgées de  
plus de 65 ans ou handicapés à plus de 66 % de rester à  
leur domicile dans de bonnes conditions, le plus longtemps  
possible.
- Donner du travail à des demandeurs d'emploi en  
difficulté.

Pour réaliser le 1er objectif, les associations Soliséniors four-  
nissent des prestations dans des domaines non déjà couverts  
par d'autres associations ou institutions. Non seulement  
elles s'occupent de la réalisation des travaux, mais prennent  
aussi en charge financièrement une partie du coût des tra-  
vaux, en fonction des revenus des personnes ; cette prise en  
charge varie entre 0 et 75 % du montant des factures .  
Pour réaliser le 2ème objectif, les associations Soliséniors  
font exécuter les travaux par des demandeurs d'emploi ins-  
crits dans les structures d'insertion par l'activité économique,  
telles que TREMLIN ou A.I.D.E. .

#### DOMAINES D'INTERVENTION

1. Entretien des jardins
2. Déneigement entre le domicile et le trottoir
3. Réfection de peintures intérieures ou tapisseries
4. Lavage des vitres
5. Réalisation de petits travaux de bricolage tels que pose  
d'étagères, serrurerie, robinetterie
6. Aide au déplacement de meubles ainsi qu'à l'évacuation  
d'objets vers la déchèterie
7. Conduite collective pour les courses dans les magasins  
de Guénange 2 fois par semaine, réalisée par la salariée de  
Soliséniors et avec le véhicule de l'Association.
8. Conduite individuelle à Hagondange, Metz, Thionville  
et même Guénange, effectuée par Guénange Taxi , avec qui  
une convention a été signée.
9. Organisation de séjour de vacances de 30 personnes  
environ, pour une durée de 8 jours, avec l'aide de l'Agence  
Nationale des Chèques Vacances, la Caisse d'Assurance  
Retraite et de la Santé au Travail, ainsi que les municipalités  
de Guénange et Bertrange.
10. Aide administrative

#### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

S'adresser au Bureau de SOLISENIORS au 03 82 88 32  
97 ; Si la salariée est absente laisser un message avec vos  
coordonnées, elle vous rappellera  
Président : Jean Marie SCHARFF  
Siège social : 1 rue Mozart 57310 GUENANGE  
Tél : 03 82 88 32 97 - Courriel : soliseniors@orange.fr